

594 *Sermon sixiesme sur*
là où est Iesus Christ à la dextre de Dieu.
Ainsi soit-il.



S E R M O N

SIXIESME SVR HEB.

CH. 9. V. 24. 25. 26.

24 *Car Christ n'est point entré es lieux Saints faits de main, qui estoient figures correspondantes aux vrais, ains est entré au Ciel mesme, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu.*

25 *Mais non point qu'il s'offre souuentes-foys soy-mesme, ainsi que le souuerain Sacrificateur entre es lieux Saints, chacun an, avec autre sang.*

26 *Autrement il luy eust fallu souuentesfois souffrir depuis la fondation du monde.*



N C O R que Dieu surpasse infiniment en perfection les creatures, & que l'excellence de son estre ne puisse estre comprise de nos entendemens : neantmoins puis qu'il a formé

les creatures à son image, on peut obtenir quelque cognoissance de Dieu & de son essence par les creatures : à sçauoir en procedant de cette sorte , qu'on separe les perfections des creatures d'auec leurs imperfections, & qu'on attribüë à Dieu les perfections en vn souuerain degré. Pour exemple, nous trouuons és creatures ces perfectiõs, que toutes ont estre & subsistence : aucunes ont force, vie, raison, intelligence, & ont des vertus de sagesse, iustice, bonté, equité. Nous attribuerons donc à Dieu toutes les perfections en souuerain degré ; & dirons que Dieu est vne essence intelligente, toute-puissante, toute sage, toute bonne, toute iuste. Et quant aux imperfectiõs attachées à la cõdition des creatures, soit de toutes, comme d'estre composées, finies, auoir commencement d'estre : soit d'aucunes, cõme d'estre corporelles & materielles, corruptibles, mortelles : nous les separerons ; & dirons que Dieu est vne essence tres-simple, infinie, eternelle, immatérielle, & incorruptible : Car il est raisonnable que le Createur ait toutes les perfections des creatures, & nulles de leurs imperfections. Et cette est la voye natu-

Nous pouuons & deuons tenir la mesme procedure pour sçauoir ce qu'est le Mediateur, en le comparant aux figures de la Loy: Car il y a mesme proportion des ombres & figures de la Loy au regard du Christ, qu'il y a des creatures au regard du Createur. La raison est, que comme Dieu en la Nature a formé les creatures à l'image de son Estre; afin qu'il peust estre contemplé en elles: de mesmes il a donné les ombres & figures de la Loy, les viâtes & oblations, les souuerains Sacrificateurs, les Rois, & les Prophetes; afin qu'ils fussent les images du Christ, & comme ombres d'iceluy. Pour donc sçauoir ce qu'est le Christ le Mediateur, nous separerons les perfections des ombres & figures, d'auec leurs imperfections; & attribuerôs au Mediateur toutes les perfections. Pour exemple, les Rois auoient l'autorité souueraine en la conduite du peuple de Dieu, combattoient pour le peuple, & le protegeoient contre ses ennemis. Nous dirons que le Christ a obtenu vne autorité souueraine sur son Eglise, qu'il la gouuerne par le sceptre de sa parole, & la protege par

son bras puissant contre ses ennemis. Mais l'imperfection des Rois d'Israël estant que leur Royaume auoit des bornes estroites, & que la puissance leur manquoit souuent, aussi bien que la iustice & la prudence : Nous esloignerons toutes ces imperfections du regne de Christ, & dirons qu'il regne sur l'Vniuers & a toute puissance au Ciel & en la terre, qu'il n'y aura nulle fin à son empire, & que son sceptre est vn sceptre de iustice & d'equité. Les Prophetes annonçoient la volonté de Dieu, mais selon la petite mesure de reuelation, & avec obscurité, selon la condition du temps. Nous dirons que le Christ a, comme Prophete, annoncé la volonté de Dieu aux hommes, mais pleinement & clairement, & a reuelé les choses cachées au sein du Peré. Les souuerains Sacrificateurs de la Loy offroient sacrifice pour les pechez, & entroient dedans le Sanctuaire, afin d'interceder pour le peuple deuant la face de Dieu : Mais il y auoit ces imperfections, qu'ils n'offroient que des bestes en sacrifice, dont le sang ne pouuoit expier les pechez & sanctifier quant à la conscience; qu'ils reïtereroient souuent

les mesmes sacrifices : & qu'ils n'entroiët que dedans vn Sanctuaire fait de main. Nous dirons donc que Iesus Christ nostre souuerain Sacrificateur s'est presenté soy-mesme en sacrifice à Dieu par l'Esprit eternal : qu'il expie vrayement les pechez, & sanctifie les ames : qu'il ne s'offre point souuentesfois, mais s'est offert vne fois, à cause de la perfection de son oblation : & que le Sanctuaire où il est entré, pour interceder pour nous, n'est pas vn Sanctuaire terrien, mais le Ciel mesme.

Cette methode, mes freres, est celle que tient nostre Apostre au texte que nous exposons : Car il prend les perfections de la sacrificature legale, pour les attribuer à Christ, & en esloigne toutes les imperfections. Cy-deuant nous l'auons ouy monstrant que si le sang des taureaux & des boucs & la cendre de la genice dont on faisoit asperision, purifioit les souillees quant à la chair ; à plus forte raison le sang de Christ purifie les consciences des œuures mortes, pour seruir au Dieu viuant. Nous l'auons aussi ouy monstrant que s'il y auoit effusion de sang pour la remission des pechez en l'an-

tien Testament, & si presque toutes choses y estoient purifiées par sang, en sorte que sans effusion de sang ne se fist aucune remission de peché; il falloit aussi que le nouveau Testament fust consacré par sang: mais par vn sacrifice beaucoup plus excellent que ceux de la Loy. Car, a-il dit, *s'il a fallu que les choses qui sont figures de celles qui sont és Cieux fussent purifiées par telles choses, il a fallu que les celestes fussent purifiées par plus excellens sacrifices que ceux-là.* Or c'est dequoy l'Apostre rend la raison és paroles de nostre texte, en ces mots.

Car Christ n'est point entré és lieux Saints faits de main, qui estoient figures correspondantes aux vrais; ains est entré au Ciel mesme, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu: mais non point qu'il s'offre souuentefois soy-mesme: ainsi que le souverain Sacrificateur entre és lieux Saints chacun an, avec autre sang, autrement il luy eust fallu souffrir souuentefois depuis la fondation du monde.

Esquelles paroles nous auons à considérer deux choses, à sçauoir,

I. L'argument que l'Apostre prend du lieu où Iesus Christ est entré.

II. Celuy qu'il prend de la maniere dont il y est entré.

I. POINCT.

Quant au premier, l'Apostre venoit de dire, *que les choses celestes deuoient estre purifiées par plus excellens sacrifices que les terrestres.* Quand donc il adioust maintenant : *Car Christ n'est point entré es lieux Saints faits de main, qui estoient figures correspondantes aux vrais; mais est entré au Ciel mesme,* c'est comme s'il disoit, Il faut que le sacrifice soit proportionné à l'excellence & dignité du Sanctuaire, auquel il donne l'entrée. Or le souuerain Sacrificateur de la Loy entroit en vn Sanctuaire terrien & fait de main, lequel n'estoit que figure du Ciel: mais Iesus Christ est entré au Ciel mesme. Donques il faut que Christ ait vn sacrifice plus excellent que n'auoit le Sacrificateur de la Loy, voire d'autant plus excellent que le Ciel est plus excellent que la terre; l'ouurage de Dieu plus excellent que ce qui est fait de main d'homme; & la verité plus excellente que la figure. D'où s'ensuiuoit que si pour donner en-

trée au Sanctuaire terrien, il falloit le sang des animaux : pour entrer au Sanctuaire celeste, il a fallu le sang d'un homme diuin & celeste, c'est à dire d'un homme Dieu. Ainsi l'argument de l'Apostre est fort & euident.

En cet argument la proposition [qu'il faille que le sacrifice responde à la dignité du lieu auquel il donne entrée] n'y est point expresse, mais y est presuppосée, & s'y recognoist de soy-mesme. Comme aussi elle a son euidence en la lumiere & raison naturelle. Or telles propositions que le sens commun fournit de soy-mesmes, sont de meilleure grace presuppосées es argumens, qu'exprimées : L'Apostre donc ayant dit, que les choses celestes deuoient estre purifiées par plus excellens sacrifices que les terrestres : & adioustant que Iesus Christ n'est point entré es lieux Saints faits de main ; presuppосe que le sacrifice lequel donne entrée au Ciel mesme, doit estre plus excellent que celuy qui introduit en un Sanctuaire beaucoup moindre. Ce qui refute la pretendue methode de certains Docteurs de ce temps, qui ne veulent admettre chose aucune de l'Ecriture

qu'exprimée en autant de syllabes & de mots. Car par telle methode l'argument de nostre Apostre eust peu estre rejezté des Iuifs : veu que l'Escripture sainte monstroit bien que le Sanctuaire où entroit le souuerain Sacrificateur de la Loy, estoit fait de main, & que le Christ deuoit entrer au Ciel, & se seoir à la dextre de Dieu : mais elle ne donnoit pas cette maxime, que le sacrifice par lequel on entroit en vn Sanctuaire deust estre proportionné à la dignité du Sanctuaire. Et notez que l'Apostre laissoit à conceuoir cela aux Iuifs & Aduersaires contre lesquels il disputoit. Or pourquoy si les Iuifs & les ennemis de l'Euangile ont deu vser de raisonnement en la lecture des escrits de l'Apostre, les Chrestiens n'en deuront-ils vser aujourd'huy ? Ainsi le Prophete disputant contre les Athées mesmes, & disant Pseaum. 94. *O vous les plus brutaux d'entre le peuple, celuy qui a planté l'oreille n'orra-il point ? Celuy qui a formé l'œil, ne verra-il point ?* leur laisse conceuoir ces propositions, qui sont presupposées, à sçauoir, que la cause doit auoir en soy la vertu dont elle donne des effects ; & que rien ne donne ce qu'il n'a point. Car c'est

de là que resulte que Dieu donnant la veüe & l'ouïe, il faut qu'il ait la vertu de voir & entendre. Or cette maxime, *Que le sacrifice deust estre proportionné à la dignité du Sanctuaire auquel il donnoit entre,* est fondée sur la sagesse de Dieu, de laquelle le propre effect est de proportionner les choses: & sur sa iustice, laquelle requiert que le prix responde à la chose qu'on veut acquerir: Or le sacrifice interuenoit comme prix de l'entrée au Sanctuaire, & comme satisfaction pour iceluy. En effect toutes les œuvres de Dieu consistent en vne exacte proportion des choses, les vnes enuers les autres. La proportion est chose diuine; & partant elle ne peut defaillir en aucune des œuvres & institutions de Dieu. Partant elle n'aura point deffailly au regard du Sanctuaire celeste, & du Sacrificateur qui y deuoit entrer.

Voilà quant à la proposition que l'Apostre presuppse. Ce qu'il exprime contient l'excellence du lieu où Iesus Christ est entré, à l'opposite du Sanctuaire de la Loy: Et cela par deux moyens, dont l'un est que le Sanctuaire de la Loy estoit fait de main, & l'autre qu'il estoit figure, cor-

Chacun de ces moyens fournit son argument : Car quant au premier, tel qu'est l'ouurier, tel est l'ouurage; l'œuvre participant à l'excellence de son Auteur. Si donc le Sanctuaire legal estoit fait de main d'homme, & celuy où Iesus Christ est entré est, fait de la main de Dieu, certui-cy est beaucoup plus excellent. Il est vray que le Tabernacle de la Loy auoit esté construit par l'ordre de Dieu, & par l'adresse de son Esprit: mais la main de l'homme y estoit interuenue. Or cōme il y a toũjours grande difference entre vne escriture qu'un Maistre Escriuain a escrete de sa seule & propre main, d'auec celle où il a tenu la main à vn enfant, celle-cy ayant toũjours des marques de la foiblesse de l'enfant: ainsi y a-il toũjours grande difference des choses que Dieu produit de sa main immediatement, d'auec celles où les causes secondes entreuiennent & contribuent quelque chose du leur. Par cela l'Apostre Hebr. chap. ii. opposant la cité qu'Abraham attendoit, habitant en des tentes avec Isaac & Iacob, à toutes les citez de la terre, dit, qu'*Abraham attendoit*

la cité, de laquelle Dieu est l'Architecte & le bâtisseur. Ainsi est preferé l'estre spirituel que nous obtenons par la foy, à l'estre de la vie animale; pource que cettui-là est tout de Dieu, à sçauoir entant que ceux qui ont creu en Iesus Christ ne sont point nez de sang ny de la volonté de la chair, ny de la volonté de l'homme; mais sont nez de Dieu, est-il dit en saint Iean chap. 1. Adjoustez que les choses que la main de l'homme a faites, peuuent aussi estre destruites par les hommes; dont Iesus Christ dit qu'il edificera son Eglise, afin d'inferer que les portes d'Enfer ne preuaudront point contre elle. Et l'Apostre 2. Corinth. chap. 5. dit, que la maison que nous auons au Ciel est eternelle, comme n'estant point faite de main. Aussi pour cela la vie spirituelle que nous obtenons par la regeneration, est appellée eternelle: au lieu que si elle prouenoit de la force de la nature, elle seroit muable, pource que l'effect ne peut excéder la vertu de sa cause.

Le second moyen par lequel l'Apostre exalte le Sanctuaire où Iesus Christ est entré par dessus celui de la Loy, est que cettui-cy estoit figure correspondante au vray. Car la figure est toujours inferieure

à la chose ; pource qu'elle n'a que l'apparence de la chose , & non la verité & realité d'icelle ; de mesme que l'ombre est beaucoup moins digne que le corps, n'ayât ny la vertu ny la solidité du corps, mais seulement quelque apparence de sa figure. D'où résulte que si le sacrifice qui a donné entrée au Sanctuaire fait de main , a esté figure de celuy qui donne entrée au Ciel, cettui-cy doit estre d'autant plus excellent par dessus les sacrifices de la Loy, que le corps est plus excellent que son ombre, & la verité que sa figure. Le mot que l'Apostre employe en sa langue signifie vne chose qui a empreinte l'image d'une autre, où en laquelle les traits de l'autre ont esté formez & engrauez, & qui par consequent est fort semblable à l'autre. L'Apostre saint Pierre employe ce mot, comparant l'Arche de Noé, & les eaux du Deluge, à nostre Baptesme ; *A quoy, dit-il, respond la figure qui nous sauue, à sçauoir le Baptesme ?* Or que le Sanctuaire terrien fust l'image du Ciel, les Iuifs ne le nioyēt point, & ne le pouuoient nier : Car ils nommoient le Sanctuaire *le Domicile de Dieu* : Or sçauoient-ils bien que c'estoit

le Ciel qui estoit le vray domicile de Dieu: Donques le Sanctuaire ne l'estoit qu'en figure. Secondement, l'Arche qu'on appelloit *l'Eternel*, & par laquelle Dieu habitoit dedans le Sanctuaire, n'estoit que le memorial de l'Eternel: Car vne chose de bois ne pouuoit estre l'Eternel mesmes. Si donques cette Arche estoit appellée *la face de l'Eternel*, il falloit que ce fust entant que figure de la face & majesté que Dieu fait resplendir dans le Ciel. En troisieme lieu, les Cherubins qui estoient sur l'Arche n'estoient que de bois: donques aussi n'estoient que figures des armées des Anges qui environnent le thrône de Dieu dans le Ciel. Par ce moyen le Sanctuaire terrien où Dieu monstroit sa face, par l'Arche de l'alliance, entre les Cherubins, estoit l'image correspondante au Paradis, où Dieu a vrayement son thrône, environné de ses Anges, & où en effect il monstre sa face. Adjoustez deux choses: L'une, que le Sanctuaire de la Loy estant tres magnifique, & tout couuert d'or, estoit la figure du lieu le plus excellent de tous les lieux: & par consequent du Paradis celeste. Et l'autre, que comme le

Sanctuaire terrien estoit de tous les lieux le plus consacré à la Diuinité, & pource estoit appelé *Tres-sainct*, il estoit la vraye figure du Paradis, qui est de tous les lieux que Dieu a formez, le plus consacré à Dieu, & par ainsi le plus saint. D'ailleurs en cela paroist la gloire du Sanctuaire celeste par dessus le terrien, que l'essence & Majesté diuine est plus excellente qu'une Arche de bois: des vrais Cherubins plus excellens que des Cherubins en peinture, ou taillez en bois: & les rayons de la face de Dieu plus excellens que tout l'or & toutes les richesses d'icy bas. Iugez' donques de là combien le sacrifice qui donnoit entrée en vn lieu si excellent, deuoit surmonter la valeur des sacrifices de la Loy qui donnoient entrée au Sanctuaire terrien. De là inferez que l'Apostre adjoustant que Iesus Christ est entré au Ciel pour comparoir pour nous deuant la face de Dieu: entend aussi que la comparution du souuerain Sacrificateur de la Loy a esté infiniment inferieure à celle-cy. Premièrement entrant que le souuerain Sacrificateur de la Loy n'estoit point vn Aduocat capable de comparoir deuant Dieu pour les

pauures

pauvres pecheurs, estant pecheur luy
mesme: & partant n'estoit qu'interces-
seur typique & figuratif: Mais icy nous
auons vn vray Aduocat enuers le Pere, à
sçauoir Iesus Christ le juste qui est la pro-^{1. Jean}
pitiacion pour nos pechez. ^{ch. 2.} Seconde-
ment, entant que à l'intercession du
souuerain Sacrificateur de la Loy obte-
noit aux enfans d'Israël des biens char-
nels & terriens, l'Apostre dit, ayant es-
gard à l'intercession de Iesus Christ,
Ephes. 1. que *Dieu nous a benits de toute be-
nediction spirituelle és lieux celestes en Iesus
Christ.*

II. POINCT.

Voila quant à l'aduantage du lieu où
Iesus Christ est entré. Suit maintenant
la maniere de laquelle il y est entré, oppo-
sée à la maniere de laquelle le souuerain
Sacrificateur entroit au Sanctuaire ter-
rien en ces mots. *Non point qu'il s'offre
souuentefois soy mesme, ainsi que le souue-
rain Sacrificateur entre és lieux Saints, cha-
cun an, avec autre sangs autrement il luy
eust fallu souffrir souuentefois depuis la fon-
dation du monde.* L'Apostre veut dire
que comme ainsi soit qu'on ne peut en-
trer au Sanctuaire que par oblation &

sacrifice, nostre Sacrificateur a l'aduantage d'estre entré en son Sanctuaire, vne fois, & par vne seule oblation. En quoy il presuppse que l'vnité de l'oblation est marque de perfection. Il est vray qu'en plusieurs choses nous exaltons l'abondance & multitude par dessus l'vnité. Pour exemple, on exalte les richesses par dessus la pauureté; & en la Nature Dieu s'est glorifié par la multitude & abondance des metaux, mineraux, plantes & animaux: Et au Ciel par la multitude des estoiles & des Anges, d'ot l'Escripture propose des millions. mais il n'en faut pas ainsi estimer touchant l'oblation de I. Christ. Car le sacrifice consistant necessairement en la destruction de la chose offerte, & en peine & souffrance, quand il est de chose viuante: multiplier le sacrifice de Christ ne seroit pas multiplier sa gloire, mais son aneantissement & les peines. Autre chose donc est vne peine & misere, & autre chose des biens & richesses, esquelles le grand nombre & l'abondance est à aduantage & à gloire. Non plus peut-on multiplier le sacrifice de Iesus Christ, si vous considerez sa vertu. Car l'vnité a toujours accôpagné les choses souuerai-

tiement excellentes en vertu : & le nombre a touûjours accompagné l'infirmité des choses, pour à laquelle subuenir on les a multipliées. L'aduotie bien que la multitude des biens mōstre la richesse & perfection de celuy qui les produit; mais non pas la perfection des choses produites: Car ce qu'elles sont multipliées est pource qu'une seule ne suffiroit pas à la fin à laquelle elles sont destinées: Comme il a fallu vne multitude de plantes & animaux en la Nature pour seruir aux diuerses necessitez de l'homme. Autrement vous voyez que Dieu n'a creé qu'un Soleil, pource qu'il suffit pour éclairer l'Vniuers. Mais sur tout en faict de satisfactions l'vnité accompagne necessairement la perfection : nul ne pouuant multiplier vne satisfaction, qu'il n'accuse la precedente de défaut. Or est-il que le sacrifice interuient enuers Dieu en qualité de satisfaction.

La raison de l'vnité de cette satisfaction alleguée par nostre Apostre, est que si Iesus Christ s'offroit souuentefois, il luy eust fallu souffrir souuentefois. En quoy l'Apostre presuppose deux choses: L'une, que Iesus Christ auoit à s'offrir

foy-mesme:& par cela l'oppose-il au souverain Sacrificateur de la Loy, qui pouvoit bien offrir souuentefois sans souffrir, pource qu'il ne s'offroit pas foy-mesme, ny son propre sang, mais le sang des animaux. L'autre chose qu'il presuppõe est, que toute oblation de sacrifice consiste en la destruction de la chose qu'on offre: Ce qui aussi a esté cy-deuant enseigné par l'Apostre. Et de fait en l'Escripture sacrifier se prend pour tuer & esgorger: comme Matth. 22. *Mes taureaux & mes bestes grasses sont tuées, tout est prest, venez aux nopces:* là pour le mot de *tuées* est le mot *sacrifiées*. Car autre chose est vne oblation en general, & autre chose vne oblation de sacrifice, & pour le peché, telle que l'entēd ici nostre Apostre. Or de ces oblations pour le peché, nous vismes en l'action precedente, tant par l'Escripture sainte, que par l'adueu de nos Aduersaires, que la destruction en estoit requise, si c'estoit chose inanimée, & la mort avec effusion de sang, si c'estoit chose viuante & animée. Or cela aussi paroist par la raison. Car premierement le sacrifice est vn honneur rendu à Dieu par la protestation d'vne entiere submission & extreme

humiliation. Or l'extreme humiliation & submission consiste en aneantissement. Secondement, le sacrifice a esté institué pour expier le peché: or le gage de peché est la mort & destruction; il falloit donc que le sacrifice consistast en mort & destruction. Partant si Iesus Christ eust deu estre offert souuentesfois pour le peché, il luy eust fallu souffrir souuentesfois.

Voire *il luy eust fallu souffrir souuentesfois, depuis la fondation du monde*, dit nostre Apostre. Ce qui toutesfois semble non conuenable, pource que plûtoſt on diroit que si Iesus Christ a deu souffrir souuentesfois, ç'a esté depuis le sacrifice de la Croix, & non auparauant. En quoy ie respon que l'Apostre parle ainsi ayant esgard au salut des Peres qui sont decedez depuis la fondation du monde, & auoient vescu sous l'ancien Testament, lesquels ont deu estre amenez à salut. Car si vne seule oblation offerte en la consommation des temps n'a pas esté capable de leur acquerir le salut: & il faut pour le salut des hommes multiplier les oblatiōs; il eust fallu que ces oblations eussent commencé dès qu'il y a eu des pechez à

expier, & des hommes à amener à salut. Or est-il qu'il y a eu des pechez dès la fondation du monde, à sçauoir dès Adam. Donques il eust fallu que Iesus Christ souffrist dès lors : & ses oblations & souffrances eussent deu continuer, chacune selon certaine quantité & mesure de pechez, dont elle eust peu faire l'expiation. Aulieu que si vne oblation suffit pour les pechez de tous les hommes, il n'importe pas en quel temps elle ait esté offerte: puis que sa vertu sera estenduë à tous siècles depuis la fondation du monde iusqu'à sa consommation.

DOCTRINES,

Maintenant, sans passer plus outre à l'exposition de nostre texte, recueillons de ce que nous auons exposé les doctrines qui en prouiennent. Premièrement, de ce que l'Apostre a inferé de la dignité du Sanctuaire la dignité du sacrifice qui y donnoit entrée, d'autant que le sacrifice interuenoit comme prix & merite pour l'entrée au Sanctuaire : nous pouons decider le different qui est entre nous & l'Eglise Romaine touchant nos bonnes

œuvres, à sçauoir si elles nous acquierent le Ciel, en maniere de prix & de merite. Car pour cela, selon la procedure de nostre Apostre, il faut voir s'il y a de la proportion de la valeur de nos œuvres, à la beatitude que Dieu nous donne en son Paradis. Or la beatitude que tu esperes, ô homme, sera la fruition de Dieu mesme: Y a-il donc quelque chose en toy que tu puisses pretendre valoir la iouissance de Dieu? Ne diras-tu pas plustost avec Dauid Pseaum. 16. *Seigneur mon bien ne vient point iusqu'à toy.* Car remarquez que les Docteurs les plus celebres de l'Eglise Romaine enseignent que les bonnes œuvres meritent la vie eternelle, *non seulement en vertu du pact & de la promesse de Dieu: mais aussi par la condignité de l'œuvre.* Que s'ils disent que les œuvres faites en la grace prouiennent du saint Esprit, & que partant elles ont de la proportion à la dignité du Ciel: La response est aisée qu'elles procedent du saint Esprit non absolument & immediatement, mais par l'entremise de nostre entendement & volonté, qui y meslent leurs defauts & imperfections. Et est à remarquer en nostre texte combien l'Apostre rend

Bellarminus de Iustif. lib. 5. cap. 17.

inferieures les choses où l'œuvre & infirmité de l'homme est interuenue, à celles qui sont purement de la main de Dieu, quand il a opposé les lieux Saints faits de main aux celestes, bien qu'en ceux-là l'Esprit de Dieu eust adressé la main des hommes. Or est-il que la beatitude celeste est purement l'œuvre de Dieu, voire c'est la communication que Dieu nous fait de soy-mesme immediatement. C'est pourquoy n'y ayant point d'egalité de nos œuvres à vne si grande remuneration : il s'ensuit que cette remuneration est totalement gratuite, & qu'il n'y a rien qui ait proportion de prix & de merite au regard de la beatitude celeste, quel'obeïssance laquelle Iesus Christ a rendue à Dieu pour nous.

Et toutesfois cette obseruation du rapport qu'il faut qu'il y ait entre le Ciel, & la condition de la personne qui y entre, nous fournit vne doctrine pour la necessité des bonnes œuvres : à sçauoir qu'encor qu'elles n'ayent pas vne proportion d'egalité & condignité avec le Ciel, elles ont neantmoins vne proportion de conuenance. D'où resulte que quiconque veut entrer au Ciel, doit dès

icy bas s'y procurer l'entrée par vne vie sainte & celeste: qui est ce que saint Paul Philipp. 3. appelle auoir vne conuersation de bourgeois des Cieux. Conuenance que monstre saint Iean au chap. 3. de la premiere, disant, *Nous sçauons que quand le Seigneur sera apparu, nous serons semblables à lui: car nous le verrons ainsi comme il est: Or qui a cette esperance se purifie comme iceul en pur* Regarde donc, fidele la dignité du lieu où tu es appelé, afin que tu chemines dignement, *comme il est selonc ta vocation à laquelle tu es appelé: ainsi qu'en parle saint Paul Ephes. 4. Car rien de souille n'entrera en la sainte Cité, ne qui faïsse abomination ou fausseté, est-il dit Apoc. 21.*

Secondement, de ce que l'Apostre mesestime les lieux Saints de la Loy, pource qu'ils estoient faits de main, n'apprenons nous pas à mespriser les choses que la main de l'homme fait & dispose: pour ne faire cas que des diuines & celestes, qui ne sont point de cette structure? Tu mets ton cœur, ô homme, en ta maison, en tes richesses, en tes affaires: Or en tout cela la main de l'homme interuient: & comme elle y interuient, aussi

tout cela est sujet à desordre & à ruine. Elleue donc ton cœur aux biens lesquels la main de l'homme n'establit point, & lesquels aussi elle ne ruit & ne ruine point: selon que dit Iesus Christ, *Faites vos thresors au Ciel, là où les larrons ne percent ny ne desrobent.*

En troisieme lieu, ces mots, *figures correspondantes aux vrais*, nous fournissent vn enseignement remarquable au point de la sainte Cene, contre nos Aduersaires qui adorent le Sacrement comme estant reellement & en substance le corps de Iesus Christ, & par consequent le propre Fils de Dieu, le Createur du Ciel & de la Terre. Or nous voyons icy que la figure est distinguée d'avec la verité, comme ne pouuant estre la verité mesme: non pas que la figure soit vne fausseté, mais pour ce qu'elle a seulement la semblance de la chose, & non la nature mesme de la chose. Car premierement nostre Apostre prouue que les lieux Saints de la Loy estans figures correspondantes aux vrais n'estoient pas le Ciel mesme: presupposant cette maxime, que la figure n'est point reellement & en substance ce qu'elle figure. Or est-il que nos Aduersaires &

tous Chrestiens aduoient que les Sacremens sont signes & figures sacrées. Secondement, le sens commun monstre cela: Car toute correspondance est necessairement entre choses diuerses: Or il y a correspondance entre la figure & la verité: donc la figure & la verité sont choses diuerses. Et partant le Sacrement ayant correspondance à la verité qui est le corps de Iesus Christ, ne peut estre le corps mesme. Et c'est cette correspondance pour laquelle saint Augustin dit, *Si les Sacremens n'auoient pas quelque similitude des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroient nullement Sacremens. Et pour cette similitude ils prennent le plus souuent le nom des choses mesmes: & ainsi le Sacrement du corps de Christ est en quelque sorte le corps de Christ, & le Sacrement du sang de Christ, en quelque sorte le sang de Christ.* Cela donc est commun à tous Sacremens d'estre figures correspondantes à la verité, & par consequent de n'estre pas en substance & realité la chose mesme,

*August.
de doct.
Christ.
lib.3.c.2.*

En quatriesme lieu, l'Apostre disant que Iesus Christ est entré au Ciel mesme, pour comparoir pour nous deuant la face de Dieu, nous donne dequoy rejeter

deux doctrines de l'Eglise Romaine: L'une de la presence du corps de Iesus Christ en la terre: & l'autre de l'intercession des Saints. Quant à la premiere, comme il falloit que le souverain Sacrificateur sous la Loy apres avoir offert le sacrifice entrast dedans le Sanctuaire pour là interceder par le sang de la victime, deuant la face de Dieu, & ne demeurast pas dehors. Ainsi a-il fallu que le Christ apres son sacrifice, entrast dedans le Ciel, avec son propre sang, pour là comparoir pour nous deuant la face de Dieu; afin que ce sang soit deuant les yeux de Dieu comme vn object qui le meue perpetuellement à nous bien faire. Partant enseigner que le Christ & son sang soit reellement icy bas hors du Sanctuaire celeste, est destruire la conuenance & correspondance des choses de la Loy aux celestes, par laquelle nostre Apostre argumente perpetuellement en cette Epistre. Quant à la seconde, Comme iadis en la Loy il n'y auoit que le seul souverain Sacrificateur qui eust charge d'entrer dedans le Sanctuaire, pour là interceder pour le peuple. Il s'ensuit que de mesmes sous le nouueau Testament il n'y a nul qui soit entré de-

dans le Sanctuaire celeste avec charge d'interceder pour les fideles que le seul souuerain Sacrificateur Iesus Christ. Pourtant ioindre à Iesus Christ les Saints pour intercesseurs deuant la face de Dieu dedans le Paradis, est derechef aneantir la correspondance des choses de la Loy aux celestes:

En cinquiesme lieu, Ce texte nous fournit vne expresse refutation du sacrifice pretendu par nos Aduersaires en la Messe: Car puis que Iesus Christ ne souffre point en l'Eucharistie, il s'ensuit qu'il ne s'y offre point en sacrifice reel. Responder là dessus que Iesus Christ s'offre sans souffrir, n'est pas disputer contre nous, mais contre l'Apostre mesme: veu qu'il dit, *Non point que Christ s'offre souuentefois, autrement il luy eust fallu souffrir souuentefois.* Car s'il y a quelque oblation pour le peché d'une personne, ou victime animée, sans qu'elle souffre, l'argument de l'Apostre sera fondé sur vne fausse maxime, à sçauoir que quiconque s'offre pour le peché souffre: Or si la maxime de l'Apostre n'est pas generally vraie, son argument sera vn sophisme tirant sa conclusion de choses particulieres.

Secondement, cette responce contredit à la nature du sacrifice, laquelle nous auons veüe par cy-deuant: à sçauoir qu'il n'y a aucun vray, propre, & reel sacrifice sans destruction de la chose offerte. Car nous ne parlons pas de ce qui est appelé sacrifice par similitude & allegorie; auquel sens nos bonnes œuures, les prieres, les aumosnes, les loüanges de Dieu, & tout le culte du nouveau Testament, & par consequent l'Eucharistie mesme peut estre appelée sacrifice: nous parlons du sacrifice proprement dit. Et nous auons déjà cy-dessus monstté combien sont friuoles les responses de nos Aduersaires: A sçauoir que le corps de Iesus Christ ayant pris par la consecration forme de viande, estant mangé *il cesse d'estre viande & d'estre sur l'Autel.* Car la manducation du corps de Iesus Christ ne luy oste pas son estre naturel & sa vie: Or ils aduoient que pour l'estre d'un sacrifice, il faut que la substance de la chose soit destruite, & sa vie luy soit ostée, si la chose estoit viuante. Outre que cela est absurde de dire que Iesus Christ cesse d'estre viande quand il est mangé: Car au contraire c'est lors qu'il cōmence

d'estre viande; veu que c'est lors qu'il nourrit & rassasie l'ame : Adjoustez que les viandes celestes ne cessent pas d'estre viandes en se communiquant : Il en est d'elles comme de la lumiere qui ne se consume point en esclairant : ainsi la face de Dieu nous sera à iamais rassasiement de ioye. Que si le corps de Iesus Christ selon eux cesse d'estre sur l'Autel : cela n'est rien, puis que le transport d'une chose d'un lieu à l'autre, s'il n'y a destruction, ne fait pas vn sacrifice. Dire apres tout cela que le corps de Iesus Christ est sacrifié mystiquement, n'est pas respondre : Car si estre sacrifié mystiquement, emporte d'estre sacrifié reellement, il faut que Iesus Christ soit reellement occis & destruit. Que si estre sacrifié mystiquement emporte seulement d'estre sacrifié en figure, signification & representation, c'est s'accorder avec nous. Car par ce moyen la sainte Cene ne sera pas vn vray & reel sacrifice, mais seulement la representation & commemoration du sacrifice de Iesus Christ en la Croix : selon ces paroles de Iesus Christ, *Faites cecy en commemoration de moy* : & de saint Paul, *Toutes-fois & quantes que vous mangerez de ce pain,*

Et boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.

Mais laissons ces disputes, & finissons ce propos par la consideration de deux argumens qui nous sont fournis en ce texte pour nostre consolation & correction. L'une regarde l'object auquel nous aspirons: & l'autre la certitude de l'obtenir. Car il faut ces deux choses pour la pleine consolation de nos ames, à sçauoir que l'object auquel nous aspirons soit vn bien souuerain; & que nous ayons vn moyen asseuré d'en estre participans. Quant à l'object, l'Apostre disant icy que *Iesus Christ n'est point entré es lieux Saints faits de main*, releue nos esperances par dessus tout ce qui est de terrien & charnel; voire mesmes par dessus tout ce que Moyse pouuoit donner de plus excellent: Car il esleue nos esperances au propre Paradis de Dieu. Vien donc, fidele, esleuer là haut ton cœur, penetre iusqu'au dedans de ce voile où Iesus Christ est entré comme auant-coureur pour nous: & n'arreste ton ame à chose aucune moindre que le Ciel. Car qu'y a-il icy bas de comparable à la gloire & à la ioye qui t'est preparée là haut? Y a-il quelque proportion

proportion de l'or & l'argent, metaux de la terre, aux rayons de la face de Dieu? Y a-il quelque comparaison de quelques gouttes des plaisirs que le monde te donne, au fleuve de delices duquel Dieu te veut abbreuver en son Paradis? Di aussi pour ta consolation en tes pertes & ruines, que le Ciel te demeure; que ce sont les choses faites de main que tu as perduës; qu'il te suffit d'avoir des choses qui sont de la pure main de Dieu: Di aussi avec joye en la mort, que si cette loge de cette habitation terrestre est destruite, tu as *une maison eternelle au Ciel qui n'est point faite de main*: ainsi qu'en parle l'Apostre 2. Cor. 5.

Et quant au second point, s'il vous vient en l'esprit de dire, que le Ciel est voirement vn object bien capable de consoler celuy qui y doit entrer; mais que la difficulté est d'avoir moyen assieuré d'y entrer; voire que plus cét object est excellent & sublime, plus nous avons de sujet de deffiance, à cause de nos pechez & de nostre indignité. Regardez la qualité de l'oblation que nous vous presentons, & dites avec l'Apostre Hebr. 10. *Nous avons liberté d'entrer es lieux Saints*

R r

626 *Ser. six. sur Heb. ch. 9. v. 24. 25. 26.*
par le sang de Iesus. La Loy ne dōnoit que
le sang des taureaux & des boucs pour
ouurir le Sanctuaire : mais toy Chrestien,
tu vois le sang & la souffrance du Fils de
Dieu. Si tu regardes l'excellence & digni-
té du Ciel, voicy vn prix que l'Euangile
te met en main , lequel est infiniment au
dessus. Si tu regardes tes pechez, voicy vn
sacrifice qui seul a suffi pour expier les pe-
chez de tous les siecles , depuis la fonda-
tion du monde iusqu'à sa consommation.
Quand donc tu aurois les pechez de plu-
sieurs siecles sur toy, si tu recours d'un
cœur vrayement repentant à ce sacrifice
pour y mettre ta fiance, tu seras rendu
sans tache & sans macule deuant Dieu.
Rendons nous donc, mes freres , partici-
pans de ce grand sacrifice, par repentāce
& par foy : lauons nous en ce sang du Fils
de Dieu, en nous nettoyant de toute
souillure de chair & d'esprit : & Iesus
Christ par la vertu de ce sang intercedera
pour nous à la dextre du Pere, à ce que
nous soyions icy bas preseruez de tout
mal ; & soyions finalement introduits en
la ioye & au repos de son Sanctuaire ce-
leste. Ainsi soit-il.